



**NUMÉROS UTILES**

<b>Mairie</b> du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : <b>02.98.92.50.23</b> www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr		
<b>Enedis</b>	Dépannage - urgences 24h/24h	<b>09.72.67.50.29</b>
<b>Eau potable</b>	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	<b>09.69.32.35.29</b>
<b>Assainissement</b>	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	<b>02.77.62.40.09</b>
<b>Office du Tourisme</b>	Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30	<b>02.98.92.53.57</b>
<b>Bibliothèque municipale</b>	Mercredi, samedi : 10h00 à 12h00 – Vendredi : 16h30-18h30 Dimanche de 11h00 à 12h00	<b>02.98.92.57.55</b>
<b>Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »</b>	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi	<b>02.98.92.56.64</b>
<b>Vétérinaires</b>	28 bis rue de la Presqu'île	<b>02.98.92.50.24</b>
<b>Pharmacie</b>	1, allée du stade	<b>Françoise Bourdais</b> <b>02.98.92.50.34</b>
<b>Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7</b>	<b>David Daden</b>	<b>02.98.92.55.06</b> <b>06.63.44.29.70</b>
<b>Ambulances - Services funéraires</b>	<b>Alain Jolec</b>	<b>02.98.81.27.28</b>
<b>Bac de collecte de vêtements</b>	Services techniques	
<b>Déchèterie</b>	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Fermée le mardi	<b>02.98.92.57.58</b>
<b>Déchets de jardin</b>	<b>Résidence Kreisker</b>	
<b>MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE</b>		
<b>Médecins</b>	Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam Marine Roque	<b>02.29.20.21.00</b>
<b>Infirmières</b>	Permanence dès 8h30 Pascale Fray Anne-Laure Brusq-Hirrien Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier	<b>02.98.92.52.06</b> <b>02.98.92.55.34</b>
<b>Kinésithérapeutes</b>	Eric Peuziat Julie Scordia Claire Le Ny	<b>02.98.92.53.13</b> <b>02.56.06.29.29</b>
<b>Diététicienne - Nutritionniste</b>	Séverine Doué	<b>02.98.27.88.57</b>
<b>Ostéopathe</b>	Florian Fauchart	<b>06.30.90.87.89</b>
<b>Pédicure / Podologue</b>	David Cavarec	<b>02.98.92.59.19</b>
<b>Psychologue</b>	Mercredi et jeudi après-midi Vonnick Péton	<b>06.88.73.81.34</b>
<b>Urologue</b>	Mardi matin Olivier Develay	<b>02.98.53.55.87</b>
<b>Sage-femme</b>	Vendredi matin Gaëlle Rouxel	<b>02.29.20.21.00</b>

**INFORMATIONS COMMUNALES**

**RECENSEMENT DE LA POPULATION**

La municipalité souhaite remercier l'ensemble de la population de la commune pour l'accueil qui a été réservé aux agents recenseurs lors du recensement de la population. Par leur implication et leur rigueur, la collaboration avec les agents recenseurs, s'est révélée être très précieuse.

Le recensement est un outil essentiel au fonctionnement de chaque commune. Les chiffres fournis par l'INSEE permettent ainsi de fixer le montant de la participation de l'État au budget de la ville au titre de la « Dotation globale de fonctionnement », de prévoir des équipements nécessaires à la population (écoles, pharmacies...), de cibler les besoins en logements ou encore de déterminer les moyens de transport à développer sur le territoire. Du nombre d'habitants dépend aussi le nombre d'élus au Conseil municipal, ainsi que la détermination du mode de scrutin.

La population résidente passe de 1747 habitants en 2017 à 1781 en 2023.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 20 février 2023 à 20h00 en mairie.

### **1. Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le contrat de ligne de trésorerie contracté auprès de la banque postale pour un montant de 200 000€ arrive à expiration le 23 mars 2023.

Il convient de renouveler cette ligne pour une année supplémentaire à compter du 24 mars 2023 aux conditions suivantes : €STR + marge de 1.320 % l'an. Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil :

- approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie annuelle d'un montant maximum de 200 000 euros sur l'exercice 2023 avec la Banque Postale aux conditions exposées ci-dessus et figurant en annexe.
- Décide d'inscrire dans le budget 2023 en dépenses obligatoires, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et des frais.

### **2. Modification du fonctionnement de la bibliothèque municipale**

La bibliothèque municipale fonctionne actuellement de façon hybride. Il s'agit d'une bibliothèque municipale gérée par une association. Cela entraîne divers problèmes notamment sur le statut des bénévoles, sur la gestion du budget et complexifie les relations avec la bibliothèque départementale du Finistère.

Il est proposé de réaffirmer le fonctionnement communal de la structure tout en reconnaissant le travail indispensable de l'équipe bénévole.

Pour cela il est proposé de donner aux bénévoles le statut de collaborateurs occasionnels du service public.

Pour se faire, une charte du bibliothécaire bénévole sera signée par le maire avec chaque membre de l'équipe. Elle vient énumérer un certain nombre de droits devant être accordés par la commune : conditions de travail, sécurité, indemnisation des frais engagés, protection publique, formation. Elle s'accompagne de devoirs pour le bénévole : engagement dans la durée, reconnaissance de l'autorité publique, formation.

La commune détermine également les orientations de sa politique de lecture publique. Il est proposé :

- d'adopter les orientations proposées dans le document annexé
- de consacrer au budget annuel d'acquisition des collections la somme de 2€ par habitant (au sens DGF) comme préconisé par la politique de lecture publique du Département soit à titre d'exemple pour l'année 2023 : 4 352€.
- de rendre l'abonnement gratuit

Enfin un règlement de fonctionnement de la bibliothèque sera mis en place. Il conviendra d'autoriser M. le Maire à signer le projet en annexe de la présente délibération. Celui-ci vient fixer les modalités de fonctionnement de la bibliothèque.

La bibliothèque est amenée à organiser des manifestations en rapport avec la lecture et la culture. Il est proposé de conserver la délégation de cette partie du fonctionnement à une association. Cette dernière recevra une subvention de la commune pour couvrir ses frais.

Accord à l'unanimité.

### **3. Convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour le soutien à la lecture publique**

Le Maire expose au Conseil que le Conseil départemental du Finistère souhaite renouveler le partenariat qu'il a noué, à travers la Bibliothèque Départementale du Finistère, avec les communes et EPCI en charge des bibliothèques et médiathèques. La convention en vigueur est ancienne et doit être actualisée. Le Conseil départemental propose une nouvelle convention pour une durée de 6 ans.

Dans ce cadre il est proposé de retenir les objectifs suivants :

- En cas de gestion par une équipe bénévole, veiller à la formation initiale d'au moins 3 personnes de l'équipe. Le responsable, interlocuteur de la BDF, devra obligatoirement être formé.
- Inscrire annuellement au budget communal des crédits d'acquisition de 2€ / habitant au minimum pour développer les collections. (Population DGF 2022 : 2 176 habitants)
- Favoriser la participation des membres de l'équipe aux formations, aux rencontres des réunions de secteur, aux échanges de documents, aux achats de documents chez le libraire, par le dédommagement des bénévoles de leurs frais de déplacement et de bouche.
  - Adopter la gratuité pour tous de l'inscription à la bibliothèque.
  - Possibilité de bénéficier de collections appartenant au Département développées spécifiquement pour les personnes déficientes visuelles, porteuses de handicaps ou de troubles « dys ».

Accord à l'unanimité.

#### **4. Occupation du domaine public pour du commerce de restauration ambulante**

Par délibération du 17 mai 2021, le Conseil a adopté un tarif pour l'occupation du domaine public communal pour les activités de restauration ambulante de type « food truck », et autorisait M. le maire à établir un règlement.

Les emplacements prévus étaient :

- Parking de Trezmalaouen
- Parking de Kervel

Le tarif était fixé à 100 € par mois avec une possibilité d'occupation limitée par le règlement à une seule par semaine. Le but était de permettre une rotation des occupations. Il s'avère que ce dispositif n'est pas adapté. Les demandes reçues portent le plus souvent sur une installation régulière pour un mois ou la saison.

Il est proposé de simplifier le tarif et de le fixer à

- 25€ par jour.

Il est précisé que les emplacements retenus sont inchangés. Ils ne sont pas équipés de borne électrique ni d'eau potable.

Il est également proposé d'ajuster le tarif d'occupation du domaine public pour la vente au déballage occasionnel qui est actuellement de 20€ par jour et de le porter à 25€.

L'attribution des emplacements sera arbitrée en commission. Un appel à candidature sera publié pour inviter les commerçants intéressés à présenter un dossier avec une date limite de dépôt.

M. le Maire propose au Conseil de modifier les tarifs d'occupation du domaine public suivants :

- activités de restauration ambulante de type « food truck » : passage de 100€ par mois (pour 4 occupations maximum) à 25€ par jour.
- vente au déballage occasionnel : passage de 20€ à 25€ par jour.

Accord à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire expose au Conseil la situation d'une exploitation agricole de la commune.

Cette exploitation familiale a obtenu il y a maintenant 3 ans, par arrêté préfectoral, une modification de son autorisation d'exploiter. Il s'agit d'un arrêt de l'élevage laitier et d'une augmentation de l'élevage porcin. Suite à cet arrêté préfectoral, elle a déposé et obtenu un permis de construire pour la transformation de ses bâtiments d'élevage. Cette autorisation d'urbanisme n'a pas été contestée.

Or l'arrêté préfectoral vient d'être annulé par le tribunal administratif suite à un recours d'une association de défense de l'environnement. Le juge a motivé sa décision en particulier par le fait que les services de l'Etat n'ont pas réalisé l'étude environnementale exigée par le code de l'environnement.

Cette annulation n'est pas imputable à l'agriculteur concerné mais il en subit les effets dès aujourd'hui. Il se trouve dans une grande insécurité juridique et financière. En effet cette annulation le fait revenir à la précédente autorisation d'exploiter, qui ne correspond plus du tout à son activité actuelle.

La profession agricole se mobilise sur ce dossier et attire l'attention des élus sur cette situation. M. le Maire indique qu'il y a un consensus sur le fait de pouvoir assurer une sécurité juridique aux projets des exploitations agricoles. Plus généralement M. le Maire s'inquiète sur l'avenir de la profession agricole dans le Porzay. Il constate la réduction du nombre d'exploitations agricoles, et une déprise de l'élevage.

La situation du territoire de la baie de Douarnenez comme zone sensible en matière environnementale est évidente. M. le Maire présente au Conseil, au titre de sa fonction de président de la Commission Locale de l'eau de la Baie de Douarnenez, le bilan des échouages d'algues vertes sur la période 1994 – 2022. On constate une forte baisse, notamment depuis 2015. La moyenne des échouages entre 1995 -1997 était de 12 000m<sup>3</sup> contre 1991 m<sup>3</sup> sur la période 2020 -2022.

Cette évolution tient à la fois aux efforts des agriculteurs en matière de réduction des fuites d'azote, mais aussi à une baisse constatée des cheptels. -6,1% sur les vaches laitières et -2,4% sur les porcs sur la période 2015 – 2020. Les données pour la période 2021-2022 ne sont pas connues mais cette tendance va très probablement se confirmer.

Le plan Algues Vertes 2022-2027 se fixe pour objectif de réduire encore la prolifération d'algues en Baie de Douarnenez. Ceci ne peut pas s'obtenir au prix de la disparition des exploitations agricoles familiales de notre territoire.

## INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

### WEEK-END BIEN-ÊTRE

L'association S'CAPADE organise son premier week-end « Bien-être », du corps et de l'esprit, à la maison communale de Plomodiern, le samedi 4 mars 2023 de 13h à 19h et le dimanche 5 mars de 10h à 18h.

L'échange sera privilégié avec les 18 exposants présents pour vous faire découvrir leurs thérapies, leurs produits et vous donner des conseils pour améliorer votre bien-être. Naturopathie, réflexologie, magnétisme, voyance, astrologie, lithothérapie, esthétique, reiki et bien plus encore...

Que ce soit par curiosité ou pour les habitués, c'est toujours un plaisir de s'initier aux thérapies de relaxation, ou encore de découvrir la médecine douce. Entrée 2€, gratuit -12 ans.

### ECOLE DES MOUSSES

Le recrutement pour l'Ecole des Mousses est en cours. Vous êtes de nationalité française ? Vous avez au moins 16 ans et moins de 18 ans au 01/09/2023 ? Vous avez un niveau 3<sup>ème</sup> ou seconde ? Vous savez nager ? Vous souhaitez acquérir rapidement des compétences et un rôle au sein des équipages de la Marine Nationale ? Cette école est faite pour vous !! Vous y découvrirez pendant 10 mois un enseignement articulé autour de formations maritime, militaire et académique. Pour plus d'informations, rendez-vous au CIRFA MARINE BREST situé 8, rue Colbert (02.98.22.15.31/ lamarinerecruite.fr) ou au CIRFA marine Quimper situé 44, rue Jean Jaurès (02.98.64.78.57/lamarinerecruite.fr)

### SALON DES EMPLOIS SAISONNIERS

Le salon des emplois saisonniers aura lieu le samedi 11 mars prochain de 9h30 à 12h à Plomodiern, salle Saint Yves. Tourisme, hôtellerie, restauration, animation, commerce, agriculture. Selon leur lieu de vie, leurs compétences et les opportunités à saisir, les candidat(e)s pourront postuler à plus de 1000 offres d'emploi.

## VIE ASSOCIATIVE

### ATELIER BIEN-ÊTRE

Lundi 27 février : jeux de mémoire. Contact : Nicole Debuire au 06.71.05.82.89

### RANDONNEURS DU PORZAY

Mercredi à 14h : « jeux de société ». Belote, initiation échecs ... Contact : 06.62.59.60.10.

Mardi : marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h00, place de l'église. Jeudi à 14h00, pétanque à l'aire de Tréfeuntec. Vendredi : répétition de la section musico-vocale de 17h00 à 18h30, salle des associations.

Mardi 28 février : Plonévez-Porzay. Mercredi 1<sup>er</sup> mars : Plogonnec. Vendredi 3 mars : Le Juch/Locronan. Renseignements : 06.47.98.83.53.

### TROTTE-SENTIERS DE LA BAIE

Vendredi 3 mars : randonnée de 10 km à Tréboul, circuit de Kerleyou. Départ à 13h45, parking salle des associations. Contact : 06.31.52.60.64 ou 06.63.98.86.38.

## INFORMATIONS COMMERCIALES

- Loue au 24 rue de la Presqu'île, local professionnel de 17 m<sup>2</sup> avec en colocation salle d'attente, couloir, wc. Contact : 06.84.44.63.42.

- L'angle Gourmand, boulangerie-pâtisserie, recherche des apprentis(es) en vente, en boulangerie ainsi qu'en pâtisserie ☎ 02.98.92.57.09.

- « Le Grand, charcutier traiteur », le magasin est fermé jusqu'au lundi 6 mars.

## INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 25 février : messe à 18h00 à Cast.

Dimanche 26 février : messe à 9h30 à Ploéven.

Imprimé par nos soins